

PROTOCOLE "NON AU HARCÈLEMENT"



COLLEGE JACQUES
PREVERT - 13013
MARSEILLE

1 Révélation des faits - recueil de la parole.

Recueillir la parole pour comprendre et agir

**LES CPE, L'APS, L'INFIRMIÈRE OU L'AS SONT
CHARGÉS**

**DE RECEVOIR LA PAROLE DES ELEVES.
ILS ÉVALUENT LE DEGRÉ D'URGENCE DE LA
SITUATION.**

**ILS CONSIGNENT PAR ECRIT LES ELEMENTS
RELATIFS AUX ENTRETIENS.**

▶ **Elève victime** = évaluer la fréquence et le degré des violences, le rassurer, évaluer sa capacité à réagir, l'informer.

▶ **Elève(s) auteur(s)** = a recevoir individuellement. Le laisser s'exprimer. Rappeler les règles du vivre ensemble, demander de cesser le harcèlement, vérifier si l'élève comprend la gravité des faits.

▶ **Elèves témoin(s)** = Les rassurer sur la dimension éducative de l'entretien, les rassurer. Obtenir des éléments d'information complémentaires.

**LE CPE ET OU LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT
ACCOMPAGNES DE LA/LES PERSONNES QUI ONT RECU LES
TEMOIGNAGES
SONT CHARGEES DE RECEVOIR LA PAROLE DES PARENTS.
ILS CONSIGNENT PAR ECRIT LES ELEMENTS RELATIFS AUX
ENTRETIENS.**

 **Les parents de l'élève victime** sont entendus, soutenus et rassurés. Ils sont associés au traitement de la situation et informés et leur approbation quant aux actions mises en place est recherchée.

 **Les parents de l'élève auteur** sont reçus et informés de la situation. Il leur est expliqué les conséquences des actes commis pour la victime, les sanctions possibles pour leur enfant et les mesures de réparation ainsi que les mesures d'accompagnement.

2 Protéger et orienter

Il est fortement recommandé de ne pas traiter seul une situation de harcèlement mais de travailler en équipe

En interne

- Renforcer la vigilance : informer l'ensemble des personnels : enseignants, vie scolaire... de la situation de harcèlement.
- Orientation vers AS et/ou Psy EN et/ou Infirmière, médecin EN
- Mobilisation des élèves proches de la victime pour accompagner l'élève et susciter de la solidarité entre pairs.

- Prévention : rôle des ambassadeurs « sentinelles »
- Formation des ambassadeurs aux signaux faibles
- Prévention auprès des parents (café des parents, information...)

En externe

- Orientation vers un partenaire :
 - Net écoute (cyberharcèlement)
 - Maison Des Adolescents
 - Centre Médico-Psychologique
 - Consultations Pythéas
 - Equipe Mobile Académique de Sécurité
 - Secours : SAMU (15)

- Si danger important et imminent :**
 - Information Préoccupante ou signalement au procureur de la république
 - Association d'aide aux victimes : INAVEM

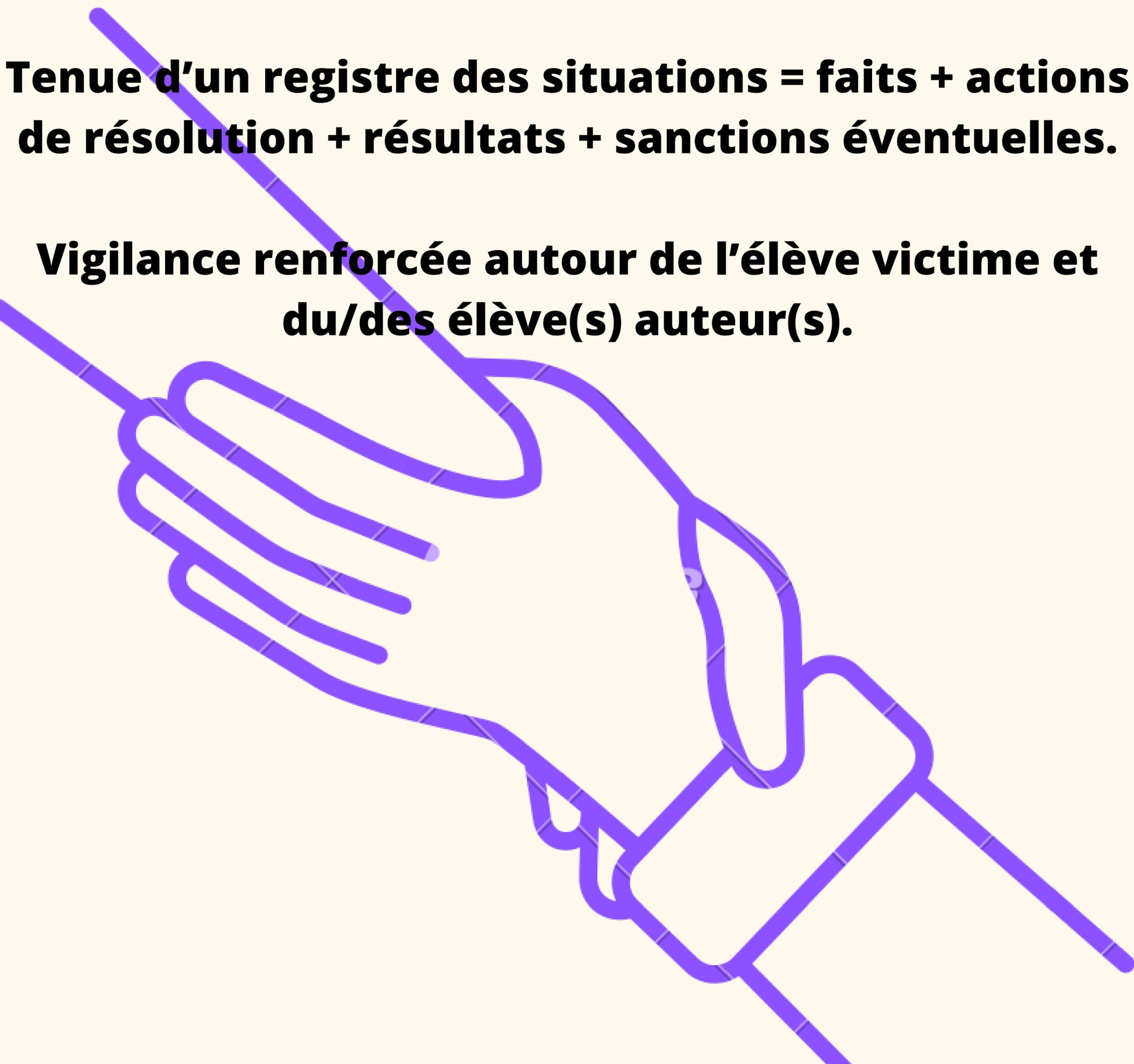


Suivre l'évènement

Suivi en fonction des besoins évoqués par les élèves (personne et périodicité)

Tenue d'un registre des situations = faits + actions de résolution + résultats + sanctions éventuelles.

Vigilance renforcée autour de l'élève victime et du/des élève(s) auteur(s).



Annuaire des partenaires

Maison Départementale des Adolescents

Accueil sans RDV au 169 rue Paradis 13006 Marseille
Adresse provisoire : 2 rue Mazenod - 13002 Marseille
04 13 31 63 40, mda@departement13.fr

Centre Medico Psychologique Marseille : Le Clos

HLM le clos la rose bat 28
13013 MARSEILLE
04 91 06 68 02

Consultations Adolescents Pythéas CMP CHS Edouard Toulouse

6 Rue Pytheas, 13001 Marseille
04 91 55 68 30

Centre Médico-Scolaire Rose Castors

10 Rue Gaspard Monge, 13013 Marseille
04 91 15 76 60
ce.cms-marseille-rose-castors@ac-aix-marseille.fr

Net Ecoute

0800 200 000

Formulaire de demande de suppression d'images sur les réseaux sociaux
Fds.3018.fr

Compléter le formulaire avec : lien URL de la publication / Nom du compte
Capture d'écran de la publication à supprimer.

Suppression sous 72 h des images compromettantes par la plateforme en partenariat avec les réseaux sociaux (Tik Tok, Instagram, Snap Chat...)

Référente Départementale

Christine Roux

Conseillère technique de service social, Référente Harcèlement Aix
Marseille.

04.42.95.29.78/69

Christine.roux@ac-aix-marseille.fr